

Contrôleurs/Contrôleuses Stagiaires des Finances Publiques



Suivez-nous sur facebook ou twitter

facebook : @cgt.finpub
(Syndicat National CGT Finances Publiques)

twitter : @cgt_finpub
(CGTFinancesPubliques)

Sommaire

- 2 • Bienvenue
- 3 • La DGFIP
- 4 • La vie à l'ENFiP
- 5 • Vos représentants à l'ENFiP
- 6 • Votre formation
- 7 • Vos différents stages
- 8 • Vos indemnités et prise en charge de frais
- 9 • Le contrôle des connaissances
- 10 • Votre titularisation
- 11 • Vos premières affectations
- 12 • La carrière des contrôleurs
- 13 • Vos droits à congés
- 14 • La CGT... incontournable
- 15 • Bulletin d'adhésion



Bienvenue

La CGT Finances Publiques est heureuse de vous accueillir à l'ENFiP!!!

Félicitations et bienvenue!

• **Sébastien WEBER**

Suivi national ENFiP

☎ 06.61.31.47.75

sebastien.weber@cgt.fr

• **Yanis SACI**

Référent Ecole de Lyon

yanis.saci@dgfip.finances.gouv.fr

06.29.48.92.74

Local intersyndical

Cgtenfiplyon@gmail.com

• **Laetitia BARRIER**

Référente Ecole de Noisy

laetitia.barrier@dgfip.finances.gouv.fr

cgtenfi noisy@gmail.com

☎ 07.82.68.49.28

Local syndical : bureau 318 au RDC

• **Marie-Christine POUVEROUX**

Référente Ecole de Clermont-Ferrand

☎ 07.68.23.60.94

marie-christine.pouveroux@dgfip.finances.gouv.fr

Local syndical : bureau 314 au 3^{ème} étage

vous renseigner,

vous conseiller,

vous défendre...

Ce Guide « d'accueil des Contrôleurs » a vocation à vous fournir un aperçu rapide et pratique de ce qui vous attend pendant votre formation.

Cette scolarité est particulière car elle risque d'être la dernière sous cette forme.

En effet, la scolarité des inspecteurs élèves vient d'être profondément transformée, amputée de plus de 3 mois de scolarité en école et un stage qui passe de 6 mois à 3 mois et devient probatoire.

Demain, ce sera au tour de la scolarité des contrôleurs et nous avons la plus grande inquiétude quant à la durée de la scolarité, à son contenu et à l'instauration d'un stage probatoire pour tous les lauréats du concours à l'instar de la catégorie A.

Dans un contexte, où la DGFIP subit de profonds bouleversements en terme de restructuration du réseau, de changement des processus de travail avec notamment la mise en place du prélèvement à la source et l'accélération des suppressions d'emplois, une formation professionnelle de qualité est indispensable pour donner aux futurs contrôleurs des finances publiques les outils nécessaires pour exercer au mieux leur futur métier.

La CGT Finances Publiques a à cœur de défendre les intérêts des agents et s'engage en cette année d'incertitudes à vous tenir informés tout au long de la scolarité et à échanger avec vous sur les changements à venir.

Bonne formation...

Nous vous invitons à consulter aussi le site de la
CGT Finances Publiques
www.financespubliques.cgt.fr

La DGFIP aujourd'hui, une situation dégradée dénoncée par la CGT Finances Publiques

Vous entrez aujourd'hui dans l'administration et plus particulièrement à la Direction Générale des Finances Publiques. C'est malheureusement dans un contexte de dégradation des conditions de travail des agents, lié aux nombreuses suppressions d'emplois et au manque de moyens, que vous accédez au grade de contrôleur des Finances Publiques.

Les politiques menées sous l'unique dogme d'économies budgétaires abîment le travail à la DGFIP. La tension dans les services n'a jamais été aussi forte, mais les agents doivent en plus supporter le recul réel de leurs droits et garanties.

Les missions de la DGFIP sont en danger, de multiples annonces et réformes à venir inquiètent : retenue à la source, réforme territoriale, restructuration du réseau, fermetures de postes, fusion de services, chantier engagé sur la formation initiale etc.

Plus largement ce sont les Services Publics qui sont attaqués de toute part sous la doctrine du libéralisme. L'image du Service Public, du fonctionnaire ou même de l'impôt, n'est plus véhiculée qu'en terme de coût pour les contribuables et les entreprises. Le service rendu, les valeurs de solidarité et d'égalité de traitement, la neutralité, l'indépendance et l'égalité devant l'impôt ... tout ce que peut apporter le service public est simplement occulté !

Mais d'après la Cour des Comptes cela aurait dû aller plus loin et a été empêché par l'action syndicale.



La DGFIP de demain avec vous et la CGT Finances Publiques

Face à ces politiques, la CGT Finances Publiques n'abdique pas et propose une toute autre conception du service public. Loin d'être un coût, les services publics sont une richesse, ils sont les garants du lien social et de l'égalité dans notre société, à l'opposée des politiques qui poussent à être de plus en plus individualiste.

La CGT Finances Publiques se bat pour renforcer toutes les missions de la DGFIP, lutte avec les agents pour le maintien des services publics de qualité et de proximité, pour de meilleures conditions de vie au travail et l'amélioration des droits et garanties.

La DGFIP de demain c'est VOUS ! Vous serez les acteurs d'une cohésion sociale essentielle à la richesse des populations. Vous pouvez compter sur la CGT pour être à vos côtés !



ENSEMBLE
CONSTRUISONS
L'AVENIR

Les relations stagiaires

Cette année, deux contrôleurs de la promotion précédente sont affectés dans les établissements de Lyon et Noisy-Le-Grand pour être "relations-stagiaires" et un inspecteur occupe ce poste à Clermont-Ferrand.

Leur rôle est de renseigner et d'informer les stagiaires, de faciliter leur intégration, de faire profiter de leur expérience, de faire le lien avec les services administratifs. Cette année, n'hésitez donc pas à contacter :

- Marjorie LEPINE à Lyon : 04.72.00.77.78
- Barbara SEIGNEUR à Noisy-Le-Grand : 01.57.33.70.36
- Clémence FROBERT-ASTAIX à Clermont-Ferrand (bureau 320) : 04.73.34.48.33

Les aides sociales

La plupart des dispositifs d'aides sociales vous seront ouverts lors de votre installation en octobre 2018, mais il existe des aides diverses qui vous sont offertes dès votre scolarité.

Les aides de l'action sociale sont ministérielles et touchent les domaines du logement, de la restauration, des vacances-loisirs et de l'aide d'urgence.

Retrouvez toutes les infos sur : <https://www.cgffinances.fr/vie-des-agents/action-sociale/action-sociale-info/>



Stagiaires en situation de handicap

Chaque année, l'ENFiP accueille des collègues en situation de handicap, ayant passé le concours ou recrutés par voie contractuelle. Des "correspondants-handicap" ont été désignés. Il s'agit de :

- Fabrice HERMAN à Lyon : 04.72.00.77.22
- Valérie VERGER à Noisy-Le-Grand : 01.57.33.70.76
- Christine CHASSELADE à Clermont-Ferrand : 04.73.34.48.31

C'est un sujet sur lequel nous intervenons depuis de nombreuses années et l'ENFiP a beaucoup amélioré les conditions matérielles d'accueil (travaux d'adaptation et d'aménagements des bâtiments et mobiliers, aides personnelles adaptées aux épreuves de contrôle des connaissances, services divers, travail de partenariat local avec une association...).

Mais beaucoup reste à faire pour permettre à chacun de réussir sa scolarité dans les meilleures conditions. La CGT a des propositions : améliorer l'information des autres stagiaires sur le handicap, poursuivre l'adaptation de la documentation pédagogique (sous-titrage, ...), élaborer des synthèses des visioconférences, proposer des séances de reformulation des cours, adapter le temps de travail notamment à l'ENFiP quand cela est nécessaire.

Les travailleurs handicapés qui suivent la formation initiale, peuvent bénéficier, par décision du directeur de l'ENFiP, à leur demande et après avis du médecin de prévention, de la substitution, selon le cas, d'une ou plusieurs épreuves écrites par une ou plusieurs épreuves orales, ou d'une ou plusieurs épreuves orales par une ou plusieurs épreuves écrites.

Le personnel de l'ENFiP

Pour la CGT, il n'y a que des collègues à l'ENFiP. Certains y restent quelques mois (les stagiaires) et d'autres plus longtemps ! Il y a, à l'ENFiP, les chargés d'enseignement et les agents des services administratifs. Vous ne serez pas directement en contact avec tous, mais tous contribuent au bon déroulement de votre scolarité. Et ça fait du monde ! Vous pourrez prendre connaissance de l'organigramme de l'ENFiP sur :

<http://enfi.intranet.dgfi/direction/organigrammes/organigramme.htm>

LATSCAF-ENFiP (Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières)

A Lyon, Noisy-Le-Grand comme à Clermont-Ferrand, vous pouvez contacter les collègues qui s'occupent de cette association dans laquelle peuvent se retrouver les stagiaires, les chargés d'enseignement et tout le personnel administratif.

- Fabrice HERMANN à Lyon : 04.72.00.77.11
- Cindy BUCHHOLTZ à Noisy-Le-Grand : 01.57.33.70.41
- Frédéric DELMON à Clermont Ferrand : 04.73.34.48.34

L'informatique de l'ENFiP

Chaque stagiaire a son propre ordinateur portable, des casiers sont attribués dans chaque établissement.

Les conseils de promotion

Comme dans toutes les directions de la DGFIP, des instances de représentation des personnels existent à l'ENFiP.

Concernant les stagiaires dans les écoles, une instance unique de représentation est mise en place, le Conseil de Promotion.

Le directeur ou son représentant en assure la présidence.

Outre le président, chaque Conseil de Promotion comprend :

- ▶ le ou les directeurs d'établissement ou son (ou leurs) représentant(s) ;
- ▶ le ou les responsables des scolarités ;
- ▶ quatre enseignants ;
- ▶ ainsi que des représentants élus des stagiaires.

Les représentants des stagiaires sont élus, chaque année, au scrutin de liste secret à un tour, à la représentation proportionnelle, avec attribution des sièges au plus fort reste. Le collège électoral est constitué par les stagiaires en scolarité dans les établissements concernés.

Il est attribué autant de sièges de titulaires que de suppléants.

Les élections auront lieu le 14 novembre, le Conseil se réunira 2 fois durant la scolarité.

La CGT Finances Publiques présentera une liste de candidats stagiaires qui porteront vos revendications et continueront à lutter pour faire de ce conseil une vraie instance de dialogue social. Vous pourrez bien entendu être candidat aux élections.



**N'HÉSITEZ PAS À
REJOINDRE LA CGT
ET À VOUS PROPOSER
COMME CANDIDAT !
FORMÉS, PAS FORMATÉS,
SOYEZ ENGAGÉS !!**

Ce qu'en pense la CGT

Les modalités de fonctionnement de cette instance en font plus une réunion d'information qu'une véritable instance de dialogue.

Pour la CGT, ce conseil doit avoir une compétence large et doit être une instance tripartite avec :

- des représentants de stagiaires élus ;
- des représentants de chargés d'enseignement élus (l'Administration a choisi des représentants nommés) ;
- des représentants de l'administration.

Pourquoi voter ?

Ce sont les stagiaires qui éliront leurs représentants. Il est important de se faire représenter pour faire valoir ses droits ! Il s'agit aussi de s'assurer que votre opinion soit prise en compte, pour l'année en cours comme pour les promotions suivantes.

Des succès, grands ou plus modestes, n'ont été possibles les années précédentes en Conseil d'établissement, de scolarité ou de promotion, qu'en liant la mobilisation des stagiaires avec le travail de leurs représentants en Conseil de promotion.

Les candidats CGT seront là pour ça. Stagiaires comme vous (déjà militants avec l'expérience des services et nouveaux syndiqués), ils mettront en œuvre cette démarche, et ils s'engageront notamment à :

- préparer collectivement les réunions des Conseil de promotion (lors des HMI en particulier) ;
- faire remonter les attentes et les demandes des stagiaires ;
- transmettre les informations par la distribution d'un compte-rendu.

**Du 29 novembre au 6 décembre
les internes pourront voter pour
les CAP Nationales de leur ancien corps.**

VOTEZ ET FAITES VOTER CGT

www.financespubliques.cgt.fr



La CGT incontournable à la DGFIP

Les élections de décembre 2014 ont confirmé la 1^{ère} place de la CGT au niveau de l'ensemble de la fonction publique (3 versants), avec 23,1% des voix.

La CGT Finances Publiques, deuxième organisation à la DGFIP et comptant plus de 11000 adhérents, est présente dans tous les départements et toutes les directions. Elle s'appuie sur un réseau militant présent sur plus de 2000 sites. Elle compte plusieurs dizaines d'élu-e-s dans les Commissions Administratives Paritaires Nationales et plus de 1000 élu-e-s et représentant-e-s dans les différentes instances locales.

Pour la CGT, la formation dispensée à l'ENFIP doit être une véritable formation professionnelle qui permet à la fois de préparer votre carrière et d'apprendre votre futur métier. Une véritable alternance doit être mise en place, en lien avec une réflexion sur les méthodes pédagogiques.

Vous serez les acteurs de cette scolarité, ce sera à vous de nous faire remonter les difficultés rencontrées, que ce soit au niveau de la théorie enseignée, la densité, les amplitudes horaires, etc.



L'organisation des cours à l'ENFIP

Vous aurez des séances quotidiennes de cours de 6h30 (dont deux pauses de 15 minutes). Les cours sont dispensés sur la journée, avec deux demi-journées libérées par semaine (les mardis et vendredis après midi).

Ces journées, composées de 2 séances de cours de 3 heures, de deux pauses de 15 minutes et de la pause méridienne, ont une amplitude horaire très large, surtout quand on y ajoute les temps de travail personnel et les temps de transport en dehors des heures de cours. La CGT a analysé cette problématique et a insisté auprès de la Direction Générale sur la difficulté pour les stagiaires d'assimiler correctement tous les enseignements dans ces conditions.

Il se peut que certains mardis après-midi soient pris par des conférences, cours de soutien, cours optionnels etc.

Pour l'administration, cette formation est un "investissement sur l'avenir" pour les stagiaires, donc peu lui importe les efforts et sacrifices à faire pour la réussir !

Ce qu'en pense la CGT

Nous revendiquons le droit à repos pour chaque agent. Pour les stagiaires, la CGT revendique donc 3 demi-journées libérées dont les lundis matins et vendredi après-midi, afin de permettre à chacun un véritable week-end, sachant que les établissements peuvent être très éloignés des lieux de résidence familiale.

Le contenu des enseignements

Formation carrière de 3 mois et demi

D'un volume horaire de 238,5 heures d'enseignement, elle doit vous permettre d'acquérir une connaissance globale de votre environnement professionnel, des missions et de

l'organisation du ou des ministères financiers.

Formation dominante de 3 mois et demi

D'un volume horaire de 240 heures d'enseignement, elle doit vous permettre d'approfondir vos connaissances techniques propres aux métiers de la gestion publique, de la fiscalité des particuliers ou de la fiscalité des professionnels.

Affectation en formation « dominante »

Vous allez donc devoir faire un choix entre les 3 spécialités :

- Gestion Publique (GP)
- Fiscalité des particuliers (FIPER)
- Fiscalité des entreprises (FIPRO)

Une scolarité en évolution

Depuis 2017, l'optionalité est étendue à l'ensemble des séances de comptabilité générale pendant la partie carrière, à l'exclusion des trois séances de synthèse. Vous serez évalués lors d'un test en début d'année qui déterminera votre participation ou non aux séances de comptabilité. Toutefois, ceux qui le souhaiteront, même s'ils ont le niveau requis, pourront suivre les séances de comptabilité.

Pour la CGT, l'optionalité risque de casser la dynamique de groupe et la solidarité entre les stagiaires.



Les deux stages pendant la formation théorique

Dès le mois d'octobre, l'ENFiP vous demandera d'effectuer des choix de lieu de stage. Une fois les choix des stagiaires effectués, l'administration vous affectera en fonction des places disponibles et de la volonté d'accueil des Directions locales. Il arrive de plus en plus souvent, en raison notamment des réformes de structures ou dans les départements très demandés, que des stagiaires n'obtiennent pas satisfaction.

Faites-nous remonter vos difficultés le plus rapidement possible afin d'envisager un recours pour les situations les plus difficiles.

ATTENTION

Depuis deux ans, le stage découverte et théorique se déroulent obligatoirement sur le même département.

Vous devrez donc rédiger une seule demande pour vos deux stages.

Vous effectuerez le premier sur la direction obtenue puis le second sur un service en rapport avec votre dominante, dans le département obtenu.

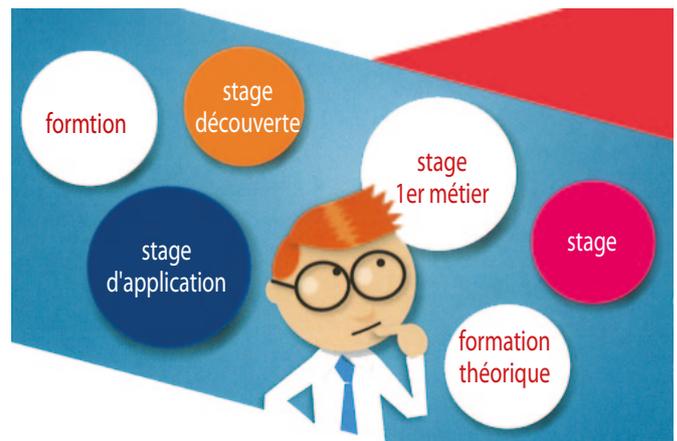
POINT INFO :

La situation dans les services pousse l'administration à considérer les agents stagiaires comme devant être « rentables ».

Ces stages doivent rester de véritables périodes de formation vous permettant de prendre votre poste sereinement en octobre 2019.

Le choix du lieu de stage a un impact sur le montant des indemnités.

☛ Voir page 8.



◆ Le stage découverte : du 19 au 23 novembre 2018

Positionné en début de scolarité, l'objectif affiché est de sensibiliser aux différentes missions des services territoriaux et à leur organisation afin de vous aider dans votre choix de « dominante ».

◆ Le stage d'application : du 29 avril au 30 août 2019

L'objectif de ce stage est de concrétiser les connaissances acquises durant la formation. Il sera effectué dans un service correspondant à votre dominante.

◆ Le stage 1^{er} métier : du 2 au 27 septembre 2019

Ce stage est effectué dans votre direction d'affectation. Prévu à l'origine avec des retours théoriques à l'ENFiP (supprimés en 2015), il est devenu une simple continuité de votre stage d'application.

Ces stages font partie intégrante de votre formation professionnelle initiale. Ils sont placés sous la responsabilité de l'ENFiP, en étroite liaison avec les services formation professionnelle des Directeurs Départementaux ou Régionaux des Finances Publiques (DDFiP ou DRFiP). Un tuteur vous accompagnera.

Des formations complémentaires peuvent vous être proposées au niveau local, régional, inter-régional ou national, dès l'arrivée dans votre direction d'affectation.

L'AFFECTATION EN DOMINANTE FILIÈRES FISCALE OU GESTION PUBLIQUE :

A l'issue du stage découverte du 19 au 23 novembre 2018, vous devrez rédiger des vœux entre les trois dominantes proposées. La répartition entre les trois filières se fait à l'ancienneté administrative et est fonction des besoins nécessaires dans le réseau. Cette volumétrie n'est connue qu'au cours du dernier semestre et, en général, vous ne connaîtrez votre affectation en filière qu'en décembre juste avant les congés de fin d'année.

Les contrôleurs recrutés par voie « contractuelle » connaissent leur dominante dès leur entrée à l'ENFiP.

8 Indemnités et prise en charge de frais

Prime de rendement

Les contrôleurs stagiaires font l'objet d'un régime indemnitaire spécifique. A ce titre la prime de rendement est mensualisée dès l'entrée à l'ENFiP.

Indemnités de stage

Le montant des indemnités de stage dépend de votre résidence familiale et administrative et des lieux de formation théorique et de stage d'application :

Stage théorique hors de votre résidence administrative (RA) et familiale (RF)

Deux périodes différenciées stage théorique - stage pratique	Stage théorique							Stage pratique					TOTAL
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12	
Stage pratique hors RA et RF	3 taux*/j	2 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j					
	846 €	564 €	564 €	564 €	564 €	564 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	5 358 €
Stage pratique dans RA ou RF	3 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	
	846 €	564 €	564 €	564 €	564 €	564 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	5 358 €

*Taux : 9,40 €

Stage théorique dans votre résidence administrative (RA) et familiale (RF)

Deux périodes différenciées stage théorique - stage pratique	Stage théorique							Stage pratique					TOTAL
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12	
Stage pratique dans RA ou RF	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	0 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	
	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	0,00	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	3 102 €
Stage pratique hors RA et RF	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	0 taux/j	3 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	
	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	0,00	846 €	564 €	564 €	564 €	564 €	4 794 €

À SAVOIR

L'ensemble des communes de l'agglomération urbaine de Lille constitue une seule et même commune. En région parisienne : Paris et les départements des Hauts de Seine (92), Seine Saint Denis (93) et le Val de Marne (94) constituent une seule et même commune.

Début 2019, l'ENFiP vous demandera d'effectuer votre choix de lieu de stages. Vos choix peuvent avoir une incidence financière, n'hésitez à prendre conseil auprès des militants de la CGT.

Frais de transports : remboursement

Si vous êtes lauréat du concours interne ou du concours externe issu d'une administration vous bénéficiez :

- en début de formation, du remboursement d'un aller simple entre votre résidence administrative ou familiale et l'établissement de formation ;
- en fin de formation, du remboursement d'un aller simple entre le lieu de scolarité et votre résidence familiale.

Tous les contrôleurs stagiaires bénéficient d'un remboursement d'un aller retour entre l'école et le lieu du stage découverte, d'un aller entre l'école et le lieu de stage d'application et d'un aller entre le lieu du stage d'application et le lieu de 1ère affectation.

Prise en charge partielle « domicile-travail »

Vous bénéficiez dans les mêmes conditions que les agents titulaires de la prise en charge partielle des frais de transports entre votre domicile et l'école.

Prise en charge des frais de changement de résidence

Si vous êtes lauréat du concours interne ou externe mais issu d'une administration financière ou non, vous pouvez bénéficier à l'issue de votre formation de la prise en charge de vos frais de changement de résidence entre votre résidence administrative antérieure et celle de votre nouvelle affectation.

L'évaluation

L'évaluation de votre formation comprend cinq épreuves obligatoires, organisées sous forme de contrôle continu tout au long de la scolarité. Il se compose de 3 épreuves écrites, d'une durée de 3 heures, une épreuve orale collective et une épreuve orale individuelle. A ce contrôle de connaissances s'ajoute la note administrative de participation (NAP).

Toutes ces épreuves sont notées coefficient 1.

Les dates des 3 épreuves écrites sont :

- 12 novembre 2018
- 21 janvier 2019
- 11 mars 2019

Les dates des épreuves orales sont :

- oral collectif les 17 et 18 décembre 2018.
- oral individuel du 8 au 12 avril 2019.



En cas d'absence le jour d'une épreuve, vous pourrez participer à une épreuve de rattrapage à la seule condition que votre absence soit justifiée, dans le cas contraire vous obtenez 0/20.

Le contenu des épreuves

▶ Les épreuves écrites

Au nombre de 3 et d'une durée de 3 heures, elles peuvent porter sur une ou plusieurs matières. Elles se composent, en général, d'exercices pratiques, d'écritures comptables, de rédactions de courriers administratifs, de questions à réponses courtes, de résolutions de cas pratiques, etc.

Le temps imparti est contraint, nous vous conseillons d'être très attentifs aux consignes et d'appliquer les schémas de raisonnement vus en séances de cours.

▶ Les épreuves orales

☛ Oral collectif

Cette épreuve portera sur des sujets thématiques en phase avec la vie des services, afin de concrétiser le stage découverte.

Vous serez dans une équipe de 4 stagiaires (en général) et devrez traiter en amont un sujet tiré au sort. Vous aurez des créneaux libérés dans votre emploi du temps pour cette préparation.

Le jury de 2 chargés d'enseignements vous notera sur le sujet pendant 20 minutes et sur des questions qu'il vous posera pendant 10 minutes.

La note est collective.

☛ Oral individuel

Cette épreuve de fin de scolarité porte sur l'ensemble du programme de la formation en rapport avec votre dominante. Après attribution du sujet, vous avez 30 minutes de préparation. Devant le jury, vous aurez 20 minutes pour traiter du sujet principal et 10 minutes seront dévolues aux questions annexes en lien ou non avec le sujet principal.

Cet oral se compose d'un ou plusieurs cas pratiques recouvrant différentes matières. Il a pour objectif de vérifier la maîtrise de vos connaissances techniques et votre aptitude orale, votre capacité d'analyse et de synthèse, ainsi que les solutions que vous proposez d'apporter.



La note administrative de participation

Une « Note administrative de participation » (NAP) est attribuée à l'issue du contrôle de connaissances (en juin) et est intégrée à la moyenne (coeff. 1) avant l'épreuve « Joker » (cf. paragraphe sur la titularisation). Cette note est attribuée, sur proposition de l'équipe pédagogique, par le directeur de l'établissement, en fonction de « votre comportement général » et de vos « capacités à remplir vos futures missions ».

La CGT Finances Publiques demande la suppression de la NAP : elle conteste son caractère subjectif et son importance dans la validation de la scolarité alors qu'elle est totalement opaque et non susceptible de recours.

A l'issue du contrôle des connaissances

Vous devez obtenir une note moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'issue de la scolarité pour pouvoir être titularisé dans le corps des contrôleurs des finances publiques. Dans la réalité c'est le cas pour la quasi-totalité des stagiaires.*

Si vous n'avez pas obtenu cette moyenne à l'issue des 5 épreuves et avec prise en compte de la NAP, vous participerez à l'épreuve de rattrapage (Joker) organisée en fin de scolarité. La note obtenue se substitue à la note la plus basse obtenue à l'une des épreuves écrites ou orales.

Si la moyenne générale de 10/20 n'est pas atteinte, vous ne pourrez pas être titularisé en tant que contrôleur. Vous serez alors entendu par une "structure d'écoute" composée de représentants de la direction de l'ENFiP et d'un représentant d'une direction locale.

Les représentants de la CGT Finances Publiques, qui ont l'expérience de ces structures, pourront utilement vous aider à la préparer et vous y accompagner. La décision finale sera prise lors de la Commission Administrative Paritaire (CAP) de titularisation vers juin 2019.

**En cas de difficulté, nous vous conseillons d'informer au plus tôt la CGT.*

Une étape supplémentaire pour les stagiaires

contractuels handicapés : une véritable discrimination

En plus de la condition d'obtenir une note égale ou supérieure de 10/20 au contrôle de connaissances, le stage d'application pour les stagiaires contractuels est probatoire !

Alors que les stagiaires B lauréats d'un concours sont titularisés lorsqu'ils ont obtenus 10/20, les stagiaires recrutés contractuels doivent en plus valider leur stage.

La CGT Finances Publiques condamne cette règle discriminatoire et continuera de se battre pour la suppression de ce stage probatoire.

Ce qu'en pense la CGT

La CGT revendique le droit à la seconde chance et donc au redoublement pour les stagiaires qui le souhaitent car chacun a des raisons objectives expliquant les difficultés rencontrées durant la scolarité.

La seconde chance doit être un droit, face à un système actuel de contrôle de connaissances qui tend vers un 2ème concours !

La CGT demande que la CAP de titularisation joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

Qu'est-ce qu'une Commission Administrative Paritaire (CAP) ?

La gestion individuelle des agents durant toute leur carrière (titularisation, mutation, entretien professionnel, promotion, refus de position, discipline...) est gérée par la CAP du corps concerné. C'est un organisme paritaire composé à égalité de représentants de l'administration et de représentants du personnel, élus directement par les agents du corps tous les 4 ans. Les CAP émettent des avis et il existe des CAP nationales et locales.

La CAP de titularisation

Elle émet un avis sur la titularisation de la promotion. A cette occasion, la CAP fait le point sur les conditions de déroulement de la scolarité et examine la situation des collègues qui n'ont pas eu la moyenne à l'issue de la scolarité.

- **Les contrôleurs stagiaires des finances publiques lauréats du concours :**
 - qui ont obtenu la moyenne de 10/20, sont titularisés au 1^{er} octobre 2019 ;
 - qui n'ont pas obtenu la moyenne de 10/20 peuvent être amenés à redoubler, mais la Direction Générale peut décider de les reverser en catégorie C ou de les licencier.
- **Les contrôleurs stagiaires des finances publiques contractuels handicapés :**
 - qui ont obtenu la moyenne de 10/20 et dont le stage probatoire est validé, sont titularisés au 1^{er} octobre 2019 ;
 - qui ont obtenu la moyenne de 10/20 et dont le stage probatoire n'est pas validé, ou qui n'ont pas obtenu la moyenne de 10/20 et dont le stage est validé, peuvent être soit titularisés, soit bénéficier d'un renouvellement de contrat en catégorie B ou C, soit voir leur contrat non renouvelé. La situation de ces stagiaires est examinée lors de la CAP.

Reclassement et date d'effet de votre titularisation

Suite à la CAP, votre titularisation prendra effet au 1^{er} octobre 2019.

- Les contrôleurs stagiaires qui n'étaient pas fonctionnaires avant leur entrée à l'ENFiP, seront titularisés au minimum au 2ème échelon du grade de contrôleur des finances publiques. S'y ajoute éventuellement la prise en compte de périodes militaires et/ou d'une partie de leur activité professionnelle dans le privé ou le public.
- Les contrôleurs stagiaires anciennement fonctionnaires seront titularisés après prise en compte de leur ancienneté administrative.

De nombreuses et diverses modifications ont été apportées ces dernières années, en particulier avec la mise en place des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR).

N'hésitez pas à contacter vos référents locaux si vous avez des questions sur votre reclassement.

Les premières affectations

Les contrôleurs stagiaires sont intégrés au mouvement général de mutations des contrôleurs des finances publiques. Vous serez affectés selon la règle de l'ancienneté administrative « recalculée ». Un guide complet vous sera communiqué par la CGT Finances Publiques en fin d'année.

**Votre demande
de 1^{ère} affectation est liée
à la dominante suivie
durant votre scolarité.**



Le processus d'affectation en 4 temps

- **1. Le dépôt de votre demande** de 1^{ère} affectation à l'aide du logiciel SIRIUS, en janvier 2019 (ne vous y prenez pas au dernier moment... et venez aux permanences de la CGT Finances Publiques !);
- **2. La publication du projet des 1^{ères} affectations** (mai);
- **3. La tenue de la CAP nationale de mutation et 1^{ères} affectations**, a pour objet d'examiner le mouvement de 1^{ères} affectations. Les élus de la CGT Finances Publiques vérifient que l'Administration respecte les règles de gestions et préparent la défense des dossiers que les lauréats leur ont confiés. **N'hésitez pas à nous confier votre dossier.**
Lors de la CAP, les élus de catégorie B de la CGT interviennent sur chacun des dossiers qui leur est confié, pour essayer d'obtenir une meilleure affectation aux stagiaires.
- **4. La publication du mouvement définitif, « les suites » de la CAP.**
Vous saurez alors quelle est votre affectation définitive. Vous serez affectés dans le cadre du mouvement national de 1^{ères} affectations, interclassés dans le mouvement général de mutation des contrôleurs. Votre affectation nationale sera prononcée : à la direction (DDFiP ou DRFiP - en général il s'agit du département), à la RAN (Résidence d'affectation nationale - ville d'implantation des services de la DGFIP) et à la structure, à l'exception des 14 directions préfiguratives où vous serez affecté au département.

ATTENTION !

La DGFIP a programmé pour 2020 la destruction des règles de mutation en vigueur pour les agents de catégorie A, B et C.

En 2018, c'est l'allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations (sauf situations de rapprochement familial) et la suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.

A partir de 2020, ce sera l'allongement du délai de séjour à 3 ans en 1^{ère} affectation pour toutes les catégories et la remise en cause de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national (qui relèvera d'un mouvement local).

En 2019, l'affectation nationale au département sera préfigurée dans 14 directions, territoriales, nationales ou spécialisées.

Les directions concernées sont les suivantes :

DDFiP de l'Ain (01), DDFiP de l'Aube (10), DRFiP des Bouches-du-Rhône (13), DDFiP de Corrèze (19), DRFiP de la Gironde (33), DRFiP de l'Hérault (34), DDFiP de la Loire (42), DDFiP du Morbihan (56), DDFiP du Pas-de-Calais (62), DDFiP du Tarn (81), DDFiP des Hauts-de-Seine (92), Direction du Contrôle Fiscal Centre-Ouest (R35), Direction des Services Informatiques Est (D67). Direction nationale de vérification des situations fiscales (A35).

LA CGT FINANCES PUBLIQUES PRÉSENTE PENDANT TOUT LE PROCESSUS

Ne vous inquiétez pas, au delà des informations transmises par l'administration, la CGT vous donnera tous les renseignements concernant l'ensemble de ce processus :

- dans « Le guide du stagiaire – spécial 1^{ères} affectations des contrôleurs stagiaires » publié par la CGT Finances Publiques dès le début de la campagne de mutation.
- Lors des permanences organisées avec des élus en CAPN, afin de vous guider dans vos démarches.
- Une Heure Mensuelle d'Information (HMI) « spéciale 1^{ères} affectations » de 2 heures sera animée par vos représentants de la CGT Finances Publiques.

12 La carrière des contrôleurs

Vous êtes actuellement Contrôleur des Finances publiques stagiaire et vous serez titularisé Contrôleur des Finances publiques le 1^{er} octobre 2019. Vous déroulez ensuite votre carrière (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice de traitement) en fonction de votre ancienneté et de votre évaluation.

Vous êtes actuellement contrôleur stagiaire. Après votre titularisation, vous déroulez votre carrière dans le grade de contrôleur 2^e classe (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice) en fonction de votre ancienneté.

Vous pourrez ensuite accéder au grade de Contrôleur 1^{ère} classe, puis de Contrôleur Principal :

- soit par Tableau d'avancement (avancement possible à partir d'une certaine ancienneté) ;
- soit par concours professionnel (conditions d'ancienneté à remplir pour candidater).

CONDITIONS STATUTAIRES POUR L'ACCÈS AU GRADE DE CONTRÔLEUR 1^{ÈRE} CLASSE :

▶ Par Tableau d'avancement :

- avoir 1an dans le 6^{ème} échelon de contrôleur 2^e classe ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs

▶ Par concours professionnel :

- avoir atteint le 4^e échelon de contrôleur 2^e classe ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

CONDITIONS STATUTAIRES POUR L'ACCÈS AU GRADE DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL :

▶ Par Tableau d'avancement :

- avoir 1an dans le 6^e échelon de contrôleur 1^{ère} classe ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

▶ Par concours professionnel :

- avoir au moins 1 an dans le 5^e échelon de contrôleur 1^{ère} classe ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

LES SERVICES EFFECTIFS NE PRENNENT PAS EN COMPTE LES PÉRIODES INTERROMPUES D'ACTIVITÉ SUIVANTES :

- le congé parental (depuis le 14/3/2012, il est considéré comme service actif dans sa totalité la première année, puis pour moitié les années suivantes), la disponibilité,
- le service national (les périodes de réserve et d'engagement comme officier ou sous-officier sont prises en compte),
- la formation initiale dans les écoles (hors stage pratique).

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques définit les conditions statutaires de recrutement et de déroulement de carrière.

	Grade	Durée de l'échelon	Indice majoré au 1er janvier 2018 (1)	Indice majoré au 1er janvier 2019 (2)
Contrôleur Principal	11ème		582	587
	10ème	3 ans	569	569
	9ème	3 ans	548	551
	8ème	3 ans	529	534
	7ème	3 ans	504	508
	6ème	3 ans	480	484
	5ème	2 ans	460	465
	4ème	2 ans	437	441
	3ème	2 ans	417	419
	2ème	2 ans	402	404
1er	1 an	389	392	
▲ PROMOTION ▲				
Contrôleur 1ère classe	13ème		529	534
	12ème	4 ans	500	504
	11ème	3 ans	477	480
	10ème	3 ans	459	461
	9ème	3 ans	452	452
	8ème	3 ans	433	436
	7ème	2 ans	413	416
	6ème	2 ans	398	401
	5ème	2 ans	385	390
	4ème	2 ans	373	379
	3ème	2 ans	361	369
	2ème	2 ans	354	362
	1er	2 ans	347	356
▲ PROMOTION ▲				
Contrôleur 2ème classe	13ème		498	503
	12ème	4 ans	474	477
	11ème	3 ans	453	457
	10ème	3 ans	440	441
	9ème	3 ans	429	431
	8ème	3 ans	413	415
	7ème	2 ans	394	396
	6ème	2 ans	379	381
	5ème	2 ans	366	369
	4ème	2 ans	356	361
	3ème	2 ans	349	355
	2ème	2 ans	344	349
	1er	2 ans	339	343

(1) IM : Indice Majoré - La valeur du Point d'indice brut à compter du 1^{er} février 2017 est de 4,6860 €
 (2) Sous réserve de validation par le Ministère

Les congés

Vous suivez une formation dont le calendrier ne correspond pas à une année civile. Vos droits à congés font donc l'objet d'un décompte pour les périodes antérieures et postérieures à la scolarité. Vous trouverez le détail dans le tableau :

	Période précédant la scolarité (du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2016)	Période de scolarité (du 1 ^{er} octobre 2016 au 30 avril 2017)	Période postérieure à la scolarité (du 2 mai au 31 décembre 2017)
Externes (3)	Néant	Autorisations d'absence accordées par l'ENFiP + Droits à congés proratisés pour l'année 2016 soit 3/12 ^e qui s'ajoutent aux congés acquis sur l'année 2017. La période n'ouvre pas droit à aux jours ARTT ni aux jours de fractionnement.	Congés annuels : intégralité des droits à congés. ARTT : 8/12 ^e des droits.
Internes	Congés annuels : intégralité des droits à congés. ARTT : 9/12 ^e des droits. Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.	Autorisations d'absence accordées par l'ENFiP	Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.

(3) La détermination des droits à repos des lauréats du concours externe de contrôleur des finances publiques disposant déjà de la qualité d'agent des finances publiques est identique à celle des lauréats du concours interne.

Pendant votre formation théorique, vous n'avez pas possibilité de poser des congés annuels ou des jours d'ARTT. Vous bénéficiez de suspensions de cours octroyées par l'ENFiP.

Entre octobre 2018 et avril 2019, vous bénéficiez des suspensions de cours suivantes :

- Le 2 novembre 2019 ;
- Du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus ;
- Du 25 au 1er mars 2019 ;
- Le vendredi 26 avril 2019.

Les autorisations d'absence

En principe, les autorisations d'absence et facilités horaires sont accordées aux agents stagiaires dans les mêmes conditions que pour les agents titulaires. Mais lors de la formation théorique, l'administration précise qu'elles ne peuvent être accordées que lorsque

cela reste compatible avec le suivi de la scolarité. C'est le directeur de l'établissement, par délégation du directeur de l'ENFiP, qui octroie ou non ces autorisations.

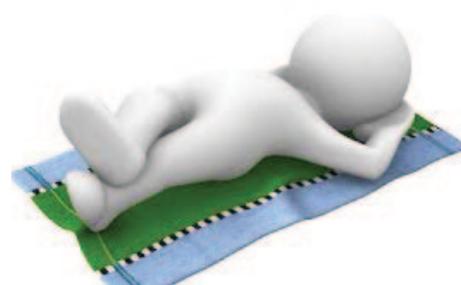
La CGT Finances Publiques dénonce ce dispositif et la politique d'octroi des autorisations d'absence. Les stagiaires ne pouvant pas poser de congés durant la scolarité, les règles devraient donc être encore plus larges que pour les agents titulaires et non l'inverse !

Le Compte Épargne Temps

Les périodes de stages théoriques et pratiques ne permettent pas l'ouverture d'un Compte Épargne Temps. Si vous en avez déjà un, vous ne pouvez pas effectuer d'option durant la formation, ni consommer des jours épargnés.



L'ENFiP effectue des prélèvements de 1/30^e du traitement pour une absence non autorisée ou non validée. Dans certains cas l'ENFiP prélève également 1/30^e lorsqu'elle estime qu'un stagiaire cumule trop de retards qu'elle n'estime pas justifiés. La CGT Finances Publiques dénonce ce dispositif et la politique d'octroi des autorisations d'absence. Les stagiaires ne pouvant pas poser de congés durant la scolarité, les règles devraient donc être encore plus larges que pour les agents titulaires et non l'inverse !



La CGT incontournable !

Être syndiqué, c'est participer

**Pour être écouté, se faire entendre, prendre l'initiative, être porteur d'idées !
Chacun a le droit d'être défendu individuellement, mais rien ne se gagne sans une véritable action collective.
Chaque décision qui est prise "en haut" a des répercussions dans votre travail... et aussi dans votre vie. Mais chaque victoire "en bas" compte.**

Qu'est-ce que la CGT ?

Vous la connaissez sûrement si vous êtes interne ou si vous avez déjà une expérience professionnelle antérieure. La CGT, qui regroupe plus de 700 000 adhérents, est la première organisation syndicale du pays.

- ▶ Héritière de valeurs humanistes et internationalistes, la CGT agit au quotidien sur les lieux de travail comme dans la société, pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité. Elle porte les valeurs du Service public, militant à la fois sur ses contenus et les conditions d'exercices des missions.
- ▶ Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations et les exclusions de toutes natures (fondées sur les origines, les croyances, le sexe...).
- ▶ Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, un développement durable soucieux de l'intérêt de tous, pour la paix et le désarmement, les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.
- ▶ La démarche de la CGT articule contestation, propositions alternatives et capacités à négocier en gagnant, par l'action "du local au global", de nouvelles conquêtes sociales. Ce n'est possible que dans la perspective d'un syndicalisme unitaire, solidaire de toutes les formes du salariat (du public au privé, des agents aux cadres et techniciens,...) et présent sur tous les lieux (lieu de travail, département, Etats, Europe, Monde). En ce sens, la CGT est membre de la CES (Confédération Européenne des syndicats) et participe au développement de la nouvelle Confédération Syndicale Internationale.



© Fotolia

La CGT : une force qui compte !

"Le mécanisme est simple" : plus les organisations syndicales ont de poids (nombre d'adhérents, d'électeurs...), mieux elles sont prises en compte pour vous représenter, vous défendre et pour porter vos revendications. Cela permet d'être présent à tous les niveaux par le biais des différentes structures de la CGT : à la DGFIP (la CGT Finances Publiques), aux Ministères de Bercy (la Fédération des Finances CGT) et dans la Fonction publique avec l'UGFF-CGT (Union générale des fédérations des fonctionnaires).

Présente dans toutes les directions et départements, la CGT met à votre disposition ses dizaines d'élus en Commissions Administratives Paritaires (CAP) nationales, son millier d'élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités Hygiène Sécurité et Conditions de vie au Travail, Comité Départemental d'Action Sociale) et ses milliers de militants et de correspondants de site. Autant de représentants disponibles sur chaque lieu de travail pour vous aider tout au long de votre carrière.

La CGT pour la défense des Services publics

La CGT défend un service public de qualité, au service de chacune et chacun, sur tout le territoire. Garant de la solidarité et de la diminution des inégalités, le service public est un bien commun qui doit être préservé, c'est pour cela que la CGT combatta les mesures CAP 22 qui n'ont qu'un objectif démanteler les services publics.



Suivez-nous sur facebook ou twitter
facebook : @cgt.finpub
 (Syndicat National CGT Finances Publiques)
twitter : @cgt_finpub
 (CGTFinancesPubliques)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... N° DGFIP :

SECTION :

- ENFiP Lyon - Groupe :
- ENFiP Noisy - Groupe :
- ENFiP Clermont - Groupe :

Montant de l'adhésion :
Contrôleur-Stagiaire : 60 €

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom :

Service :

Adresse : entrée - bâtiment - résidence :

N° : type et voie :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom :

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

NVO (hebdo d'actualité) **OPTIONS** (journal des cadres et techniciens)

VIE NOUVELLE (journal des retraités)

Date :/...../..... Signature :



Construire ensemble
l'action revendicative
pour gagner



FIER-E-S D'ÊTRE FONCTIONNAIRES !

Élections professionnelles DGFIP
pour mes droits
du 29 novembre
au 6 décembre
2018
JE VOTE CGT



29 NOVEMBRE / 6 DÉCEMBRE 2018, JE VOTE